

# Prévention des cambriolages : minimiser le risque par des précautions simples



*Protéger son habitation ou ses locaux contre les voleurs s'avère indispensable. Cela ne signifie pas forcément transformer les lieux que l'on souhaite protéger en forteresse. Le changement de certaines habitudes et quelques modifications sommaires peuvent contribuer à diminuer sensiblement le risque.*

## Comment les cambrioleurs agissent...



Le cambrioleur est un être rationnel. **Son objectif est d'obtenir le maximum de gain en un minimum de temps et en limitant autant que possible le risque d'être repéré.** Dès lors que l'ensemble de ces éléments n'est pas réuni, l'éventualité d'un cambriolage s'éloigne.

Le voleur va donc rechercher tous locaux pouvant combiner ces critères. A cet effet, il va procéder à des phases de repérage, parfois multiples. Dès qu'il identifie un endroit qui lui semble aisément accessible (donc peu protégé) et lui assurant un gain intéressant, il va agir. Ceci explique notamment que certains locaux déjà cambriolés, le soient à nouveau ; l'individu connaît en effet les lieux, ses fragilités et les objets susceptibles de l'intéresser. Il agit donc très vite, limite les risques et reporte son projet si un obstacle survient (il abandonne lorsqu'il ne peut pénétrer dans les locaux en moins de 5 minutes).

60 % des cambriolages concernent une maison d'habitation, 20 % des locaux professionnels. 80 % d'entre eux ont lieu le jour (notamment l'après-midi), ou en dehors des heures de bureau pour les locaux professionnels. 41 % des cambrioleurs passent par la porte d'entrée et 38 % par une fenêtre.

Examiner attentivement les lieux que l'on veut protéger constitue donc le préalable indispensable, dans la perspective de compliquer singulièrement l'action des cambrioleurs !

## Précautions à prendre : les mesures humaines

Certaines mesures comportementales simples peuvent contribuer activement à la protection de vos locaux et habitations.

### 1 Prenez l'habitude de fermer tout ce qui dispose d'une fermeture ou d'une serrure

Verrouillez portes, fenêtres (y compris au niveau du toit) et portails avant la nuit et en cas d'absence, même brève. Ne laissez pas les clés sur les portes à l'intérieur des locaux et ne les cachez jamais dans des endroits accessibles à tous. Ne mentionnez pas vos noms ou adresse sur vos porte-clés...

### 2 Évitez de signaler que l'endroit est vide

Pas de messages d'absence sur répondeur ou sur les réseaux sociaux, ni de mot sur la porte...

### 3 Simulez l'activité dans votre habitation en cas d'absence

Prévenez vos voisins, faites vider votre boîte à lettres et ouvrir les volets. Procédez à l'éclairage de l'habitation la nuit à l'aide de programmeurs...

### 4 Privilégiez la visibilité à l'intimité

Limitez la hauteur de vos haies. Installez des dispositifs d'éclairage, couplés à un détecteur de mouvements.

### 5 Cachez les biens de valeurs

Placez vos valeurs en lieu sûr et notamment hors des lieux habituels ( tiroirs, placards...). Assurez-vous que vos objets de valeurs ou à forte convoitise (sac à main...) ne soient pas visibles de l'extérieur.

### 6 Ne facilitez pas le travail du cambrioleur

Ne laissez pas d'échelle, ni d'outillage à l'extérieur.

### 7 Rendez la vente des objets volés plus difficile

Notez les numéros de série de vos biens de valeur, marquez-les avec des signes distinctifs, photographiez-les.





## La protection des locaux : pour une sécurité passive renforcée

La mise en œuvre de dispositifs efficaces ne constituent pas une garantie absolue contre le vol. Cependant, ils retarderont fortement l'action des cambrioleurs et pourront les dissuader d'agir.

### 1 Les abords extérieurs

Équipez-vous d'une clôture difficilement franchissable et d'un portail. Assurez-vous de l'efficacité de l'éclairage et évitez les espaces de végétation trop denses. Protégez vos descentes d'eaux pluviales contre l'escalade...

### 2 La protection des ouvrants

Assurez-vous de la bonne résistance mécanique à l'intrusion des matériaux de vos ouvrants. Vérifiez que les cylindres de portes soient en bon état et ne puissent être arrachés. Renforcez les serrures à l'aide de verrous supplémentaires, ou la pose de barres de renfort. Assurez-vous de l'impossibilité de dégonflage ou de soulèvement des ouvrants... La pose de barreaudage aux fenêtres et de rideaux métalliques sur les accès principaux des locaux professionnels réduisent sensiblement le risque.

### 3 La protection électronique

Faites installer si possible, un système de vidéo-protection et/ou un système d'alarme, protégé contre les coupures d'alimentation et le sabotage.

## Les dispositifs complémentaires de prévention / protection

Outre les mesures pouvant être adoptées de manière individuelle pour renforcer la protection de ses installations, certains dispositifs particuliers mis en œuvre par la gendarmerie permettent de mieux lutter contre la délinquance de voie publique.

### 1 L'Opération tranquillité-vacances (OTV)

Dispositif destiné à renforcer la protection des biens, l'OTV assure à toute personne qui en fait la demande, une surveillance particulière, aléatoire et gratuite de son habitation par les forces de sécurité intérieure en cas d'absence. Il est ainsi possible de signaler à la gendarmerie une absence de plusieurs jours par le biais d'un formulaire téléchargeable sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (tapez OTV dans le moteur de recherches).

### 2 La Participation citoyenne

Ce dispositif préventif, destiné à mieux lutter contre les cambriolages, est basé sur une sensibilisation accrue de la population et sur un meilleur échange de l'information.

Sa mise en œuvre doit permettre de rassurer la population, de créer un climat d'insécurité pour le délinquant, par une détection plus rapide de tout comportement suspect ou tout fait inhabituel et une transmission plus adaptée de l'information, afin de permettre une intervention plus rapide et ciblée des unités de gendarmerie. Le maire peut seul décider de mettre en place ce dispositif gratuit, sur tout ou partie de sa commune.



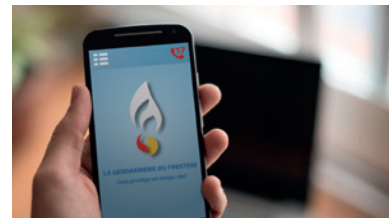
### 3 La vidéo-protection

Au cœur des espaces publics, il s'avère généralement très intéressant de pouvoir assurer une surveillance continue, à même de prévenir la commission d'actes de délinquance et, le cas échéant, d'en identifier les auteurs.

A cet effet, l'installation de dispositifs de vidéo-protection adaptés sur la voie publique constitue sans conteste un atout majeur dans la lutte contre la délinquance. Sa mise en place est subordonnée à la délivrance d'une autorisation préfectorale et nécessite l'appui d'un référent-sûreté.

### 4 L'application «Stop cambriolages»

Application gratuite, disponible sur les plate-formes de téléchargement, elle permet d'alerter en temps réel la population en cas de phénomène sériel, de fournir divers conseils de prévention et de faciliter l'inscription aux OTV.



## Les correspondants gendarmerie de précieux alliés

### 1 Le référent et les correspondants sûreté

Professionnel de la sécurisation des locaux et des sites, le «référént-sûreté» de la gendarmerie est à la disposition des collectivités, des entreprises, et le cas échéant des particuliers, pour apporter son expertise, aider à identifier les fragilités des installations et fournir tous conseils et préconisations utiles, afin de mieux se prémunir contre les cambriolages.



Son intervention est totalement gratuite. Pour le solliciter, il suffit de prendre contact avec la brigade de gendarmerie locale, qui lui communiquera tous éléments nécessaires à son engagement.

Les mesures qu'il propose, issues de la méthode de « prévention situationnelle », contribuent à détecter, ralentir, dissuader, bloquer, voire identifier le délinquant. Plusieurs options peuvent ainsi être proposées :

#### La consultation de sûreté

Se réalise généralement lors d'un entretien unique et débouche sur des conseils verbaux.

#### Le diagnostic et l'audit de sûreté

Plus élaborés que la consultation, ils permettent une analyse plus approfondie des risques et vulnérabilités, et aboutissent à des préconisations techniques, humaines et organisationnelles formulées par un écrit.

Le référent sûreté est secondé dans sa tâche par plusieurs «correspondants sûreté», qui peuvent apporter tous conseils utiles en matière de sécurisation des sites.

### 2 Les correspondants territoriaux de prévention (CTP)

Chargés de l'animation et du suivi de la prévention au sein des unités territoriales, ces correspondants constituent des partenaires privilégiés des communes pour l'ensemble des domaines préventifs.

Plus qu'un problème de coût, l'efficacité de la lutte contre les cambriolages est avant tout conditionnée par une meilleure connaissance de la manière d'agir des délinquants, l'augmentation de la vigilance de la population et un meilleur partage de l'information.

«La résistance d'une chaîne est celle de son maillon le plus faible». Assurons-nous que nos comportements contribuent à la renforcer...